barrières douanières représentant plus de 92 p. 100 du commerce mondial des produits informatiques, qui s'élève à 500 milliards \$US par an. Les réductions de droits de douane ayant commencé en juillet 1997, l'ATI se traduira par une amélioration de l'accès aux marchés, par une baisse des coûts d'approvisionnement des producteurs canadiens, et par une croissance des marchés.

- En décembre 1997, le Canada faisait partie d'un groupe de 70 pays ayant négocié avec succès un accord sur les services financiers. Cet accord, qui couvre des pays représentant plus de 95 p. 100 du commerce mondial des services financiers, donnera aux institutions financières canadiennes un meilleur accès aux marchés clés de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique latine.
- Le 5 juillet 1997, l'Accord de libre-échange Canada-Chili est entré en vigueur. Pendant la période de juillet à décembre 1997, les exportations canadiennes à destination du Chili ont augmenté de 21 p. 100 par rapport à 1996, pour atteindre 238,7 millions \$. Les importations canadiennes en provenance du Chili ont également augmenté au cours de la même période.
- L'Accord de libre-échange Canada-Israël a été mis en oeuvre le 1<sup>er</sup> janvier 1997. Les exportations du Canada à destination d'Israël ont atteint 242 millions \$ en 1997, alors qu'elles étaient de 237 millions \$ en 1996. Les exportations d'Israël à destination du Canada ont augmenté considérablement, pour passer de 267 millions \$ en 1996 à 312 millions \$ en 1997.
- En novembre 1997, les membres du forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) convenaient de poursuivre un programme continu de libéralisation volontaire du commerce dans 15 secteurs, dont 9 domaines prioritaires : les produits chimiques, le secteur de l'énergie, les biens et services environnementaux, le poisson et les produits de la pêche, les produits forestiers, les pierres précieuses et les bijoux, les équipements et instruments médicaux, les équipements de télécommunications et les jouets. Plusieurs priorités à l'exportation canadiennes sont incluses dans cette liste.
- Le Canada et l'Union européenne ont signé deux accords en 1997. Le 4 décembre, un accord de coopération douanière et d'assistance mutuelle a été signé, pour faciliter le commerce et améliorer la capacité des deux parties à combattre les fraudes. Le 15 décembre, un accord a été signé sur les normes de piégeage non cruel, qui fournit un cadre efficace à une industrie employant un nombre important de personnes au Canada et dans l'Union européenne.
- En 1997, le gouvernement diffusait son premier rapport annuel sur les priorités du Canada pour l'amélioration de l'accès aux marchés étrangers pour les entreprises canadiennes. Le rapport décrit la façon dont le Canada cherche à améliorer l'accès pour les biens, les services et les investissements dans certains marchés clés, dont les États-Unis.